

**GENDARMERIE NATIONALE**

GROUPEMENT du

COMPAGNIE ou ESCADRON de

UNITÉ Brigade de

P.V. N° 586 / 1980

OBJET DE LA PROCÉDURE

# BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

Objet Volant non identifié

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

M. M. 80

## 80306598

OBSERVATION D'UN O.V.N.I.

**BANALISE**

### ENQUÊTE

<input checked="" type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE
<input type="checkbox"/>	FLAGRANT DÉLIT
<input type="checkbox"/>	COMMISSION ROGATOIRE
AUTRE	

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Fiche de Synthèse
2	Procès-verbal de constatations, de Mesures prises et d'Enquête
3	Planche Photographique
4	Plan Général des lieux
5	P.V. d'audition de D. L (Témoin)
6	P.V. d'audition de J. P, ép. D. M. L (Témoin)
7	P.V. d'audition de P. ép. JI, C. (Témoin)
8	P.V. d'audition de J. G (Témoin)
Vu et transmis par le Commandant de Compagnie au Commandant du Groupement de Gendarmerie du à la 17 DEC. 1980	

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)	NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DESTINATAIRES
	2	M. LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE A
	1	Mr. Le Général Gouverneur Commandant le 1° C.A. et le 6 ième R.M. à
	1	Mr. le Général Commandant la FATAC 1ère Région Aérienne à
X	1	(Avec une copie), Direction de la Gendarmerie à (V.H.)
	1	Mr. le Sous-Préfet de l'arrondissement de à
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt de GROUPEMENT LE

SUITE DU B.E. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

VU ET TRANSMIS PAR: Le MDL/Chef A. , Commandant la Brigade

DATE, SIGNATURE, CACHET

JANV 1981

**GENDARMERIE NATIONALE**  
 COMPAGNIE D'EXERCITION

de  
 Brigade de

CODE UNITE      PROCES-VERBAL N°      / 197  
 04049            586 / 1980

**PROCÈS - VERBAL**

DE

**RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE      N° FEUILLET  
 2                    1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

**- OBJET VOLANT NON IDENTIFIÉ (O.V.N.I.) -**

NOUS SOUSSIGNÉ(S) A , J , MDL/Chef, Officier de Police Judiciaire  
R , A , et G , J -M , Gendarmes, Agent de Police Judiciaire

VU L'(ES) ARTICLE(S)  
 RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE  
 CE JOUR Treize Novembre mil neuf cent quatre vingt à 13 heures, Mr. D , L  
 ans, nous informe au cours d'un entretien avoir aperçu depuis sa maison  
 le 11 Novembre 1980 aux environs de 18 heures 30'. un objet volant suivre  
 le val de la rivière à

**- E T A T D E S L I E U X -**

De notre enquête, il ressortira que plusieurs personnes ont assisté à la présence de ce phénomène O.V.N.I. . Celui-ci aura été vu sous divers angles, donc sous différents aspects :

Par Mr. et Mme D depuis leur habitation sise au sud-Ouest de la commune de . De la fenêtre du salon on domine toute la plaine ainsi que le de la rivière (Planche photographique Pièce n° 2 clichés n° 1-2-3) et (Plan général des lieux, Pièce n° 3). Mr. D a apprécié les mensurations, hauteur etc... de l'OVNI lors de son passage en prenant pour toile de fond le versant des collines . (Voir planche photographique, Pièce n° 2 clichés n° 1-2-3).

Par Mr. et Mme J depuis le véhicule que le mari conduisait sur le chemin départemental entre et à mi-chemin entre ces deux communes à hauteur de la courbe de niveau 700 (Voir plan général des lieux Pièce n° 3). De leurs positions ils ont évalué la situation de la sphère au dessus du village de , direction Sud-Ouest (Voir planche photographique Pièce n° 2 clichés n° 4-5) .

Par Mr. R , depuis son habitation au lieu-dit " " au nord de l'agglomération de .

Sans grande certitude, parmi les renseignements recueillis auprès de la population, il semblerait que le 11 Novembre 80, bien qu'il faisait nuit, le ciel était légèrement voilé .

**- M E S U R E S P R I S E S -**

- Le 14 Novembre 1980 en matinée, nous avons rendu compte des faits à notre Commandant de Compagnie.
  - Les Maires des villages de :  
 et ont été contactés . Aucun d'entre eux n'a été informé de manoeuvre militaire ou autre exercée sur la circonscription.
- ... / ... 2

<b>DESTINATAIRES</b>	<input type="checkbox"/>	INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES	DATE DE CLOTURE	VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT DE COMPAGNIE 
	<input type="checkbox"/>		LE	
	<input type="checkbox"/>		SIGNATURE(S)	
	<input type="checkbox"/>	ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.	SIGNA	

- E N Q U E T E -

Le 12 Novembre 1980 entendu à son lieu de travail Mr. D , L nous déclare que l'objet vu depuis son habitation avait une forme ogivale laissant échapper à l'arrière une gerbe de luminosité de différentes couleurs. Il a été étonné par ce phénomène qui se propulsait horizontalement à environ 80 mètres du sol à une vitesse de 300 km/h peut-être plus.

(P.V. d'Audition, pièce n° 4)

Le même jour nous avons recherché activement des témoins visuels pouvant nous apporter des précisions supplémentaires.

Le 19 Novembre 1980 nous entendons à son domicile Mme D , M -L

(P.V. d'Audition, pièce n° 5)

Le 19 Novembre 1980, incidemment, il est porté à notre connaissance que les époux J domiciliés à P auraient remarqué dans le ciel un fait étrange dans la soirée du 11 Novembre 1980 vers 19 heures 30'.

Convoquée à notre bureau, Mme J , C se présente à nous le 20 Novembre 1980 et nous déclare avoir été surprise le jour en question tout d'abord par une lueur intense bleu clair qui illuminait le ciel par intermittence pendant une dizaine de secondes; puis aurait aperçu une sphère rouge-orange qui se maintenait au dessus du village de La Sommette à une altitude très basse.

(P.V. d'Audition, pièce n° 6)

Le 1er Décembre 80, Mr. J , Gérard, est entendu à notre bureau. Il confirme en grande partie la déclaration de son épouse.

(P.V. d'Audition, pièce n° 7)

Un jeune garçon du nom de R aurait assisté également à l'évolution de l'OVNI. Sur les directives de son père, il s'est maintenu à nous faire une simple et succincte déclaration verbale. Il nous a rapporté que dans la soirée du 11/11/80 il a constaté en quelques secondes depuis sa maison, l'apparition d'une boule rouge-orange qui sur ses dires avançait très rapidement du côté du val de la rivière.

Malgré nos recherches, il semble que ce phénomène n'est pas été remarqué par les habitants des communes de La Sommette et de Plaimbois-Vennes.

Aucune découverte matérielle relative à cette affaire ne nous a été signalée.

Mr. D , L nous a indiqué sur les photographies 1-2-3 (Pièce n°2) le trajet suivi par l'O.V.N.I. vu depuis la fenêtre de son salon.

Mme J , Chantal nous a matérialisé sur les photographies 4 et 5 (Pièce n°2) l'emplacement où se maintenait la sphère.

Fait et clos à  
Le MDL/Chef A

Le 9 Décembre 80  
Le Gendarme R      Le Gendarme G

GROUPEMENT

du

COMPAGNIE

de  
UNITÉ Brigade dePROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 586 / 19 80

PERSONNE  
ENTENDUE

Di, L, S, demeurant à

RÉFÉRENCES

CE JOUR

Treize Novembre mil neuf cent quatre vingt

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

A. J., MDL/Chef, Officier de Police Judiciaire  
B., A., Gendarme, Agent de Police Judiciaire

VU LES ARTICLES

16 à 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS

SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A son lieu de travail, entendons :

M., L., ans, Scieur, né le à  
demeurant à  
fils de M. et de J. C. de nationalité  
française, qui nous déclare à 15 heures :

Le 11 Novembre 1980 à 18 heures 40', alors que je me trouvais chez moi à regarder la télévision, j'ai remarqué par la fenêtre du salon une luminosité qui avançait. Je me suis précipité à cette fenêtre et derrière le rideau j'ai remarqué ceci : Une masse en ogive avançait horizontalement, elle venait et elle suivait la vallée en direction ; j'ai évalué sa vitesse à 300 km/h peut être plus, elle se trouvait à une altitude de 80 mètres environ, il me semble que ce corps était blanc ou argenté. Cette masse était suivie d'une gerbe de luminosité qui se composait de différentes couleurs et en arc derrière l'ogive. J'ai remarqué successivement du vert qui prédominait suivi du blanc, du rouge, du bleu et de l'orange. Je pense que la longueur du tout pouvait atteindre réellement 200 mètres ou plus ; la longueur de l'ogive faisait approximativement le sixième de la longueur totale (Corps + luminosité). Lorsque cet ensemble est arrivé à la hauteur du village de , la lumière s'est estompée progressivement. Je suis alors sorti dehors, mais tout avait disparu. Cette lumière s'estompait alors que l'engin avançait toujours à la même vitesse. Ma femme peut témoigner de mes dires, car elle aussi a assisté à ce phénomène. Je n'ai entendu aucun bruit lorsque je suis sorti, d'ailleurs de l'intérieur je n'ai perçu aucun bruit provenant de cette masse.

Je n'ai pas remarqué de signaux ou de lumière clignotante sur l'appareil. J'ai apprécié les longueurs, hauteur etc... par rapport au village ; néanmoins comme il faisait nuit j'ai pu me tromper sensiblement sur ces mensurations. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

Le 13 Novembre 1980 à 16 heures

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations)

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT du

COMPAGNIE O.K.X.C.K.O.R.O.B.K.

de  
UNITÉ Brigade de

P.V N° 586 / 19 80

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE J , ép. D , M -L , sans Profession.

RÉFÉRENCES

CE JOUR Dix neuf Novembre mil neuf cent quatre vingt

NOUS SOUSSIGNÉ(S), A , J , MdL/Chef, Officier de Police Judiciaire  
R. , A et G , J -M , Gendarmes, A.P.J.

VU LES ARTICLES

16 à 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A son domicile, ENTENDONS :

J , ép. D , M -L , ans, Sans Profession, née le  
à  
y demeurant, fille de J. et de B. , M , de nationalité fran-  
çaise, qui nous déclare à 9 heures 10'

\*\*\*\*\* Le 11 Novembre 1980 à 18 heures 40', j'étais dans mon salon occu-  
pée à regarder la télévision avec mon mari. Tout à coup L (mon mari)  
a bondi vers la fenêtre, je me suis alors levée et j'ai vu en quelques  
secondes coté longeant le Val, une lueur verte qui avançait à  
très grande vitesse. Je ne peux apporter d'autre précision sur ce que  
j'ai vu, car cela à été trop rapide. Mon mari à pu détailler plus com-  
plètement que moi cet objet si objet il y a. Je peux dire néanmoins que  
cette chose avançait à une altitude très basse. Je suis persuadée que  
celà ne pouvait pas être un avion. Je ne peux rien déclarer d'autre.

Le 19 Novembre 1980 à 9 heures 30'  
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai  
rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations)

GROUPEMENT  
 du  
 COMPAGNIE DE  
 de  
 UNITÉ Brigade de

P.V N° 586 / 19 80

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION

AFFAIRE  
 CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE P. , ép. J , C , demeurant à

RÉFÉRENCES

CE JOUR Vingt Novembre mil neuf cent quatre vingt  
 NOUS SOUSSIGNÉ(S), A , J , MDL/Chef, Officier de Police Judiciaire  
 R , A , Gendarme, Agent de Police Judiciaire

VU LES ARTICLES 16 à 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
 SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÈMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au bureau de notre Brigade, ENTENDONS :

P , ép. J , C , ans, Employée de Bureau, née le  
 à  
 y demeurant , fille de M et de A , L , de nationalité française, qui nous déclare à 18 heures 30'

Le 11 Novembre 1980 , j'étais passagère à bord du véhicule que conduisait mon mari, nous roulions à et nous nous dirigeons sur le village . A la sortie de l'agglomération aux environs de 19 heures 30', nous avons été surpris par une lueur intense de couleur Bleu clair qui éclairait le ciel par intermittence et ce pendant une dizaine de secondes-----

S.I. : Je ne me souviens pas si le ciel était dégagé. -----

Quelques secondes après , j'ai remarqué au-dessus du village une sphère de couleur rouge-orage qui se maintenait un peu au dessus des sapins. Cette sphère n'était pas lumineuse plutôt terne, elle était immobile au dessus du village. Je ne peux évaluer réellement son diamètre, tout ce que je me souviens c'est qu'elle était très large. Je suis certaine que ce n'était pas un avion ou un hélicoptère. J'ai fixé cet objet approximativement 2 minutes . A la sortie du village de tout avait disparu. -----

La lueur que j'ai constatée éclairait tout le ciel comme un éclair, par intervalle régulier mais elle ne semblait pas provenir d'un point déterminé. -----

Mon mari et moi avons été stupéfaits par ces phénomènes. Nous n'avons pas osé en parler de peur de faire l'objet de moquerie. -----

Le 20 Novembre 1980 à 19 heures  
 Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

Les Enquêteurs

GROUPEMENT du  
 COMPAGNIE ou ESCADRON de  
 UNITÉ Brigade de  
 P.V N° 586 / 19 80

PROCÈS - VERBAL  
 D'AUDITION

CAFFAIRE  
 CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE ENTENDUE J , G , demeurant à

RÉFÉRENCES

CE JOUR 1er Décembre 1980  
 NOUS SOUSSIGNÉ(S), R , A , Gendarme, Agent de Police Judiciaire

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Au bureau de notre brigade, ENTENDONS :

J , G , ans, Menuisier, né le à  
 , demeurant à  
 , fils de C et de N. , G. , de  
 nationalité française, qui nous déclare à 19 heures.

Le 11 Novembre 80, au volant de ma voiture que je conduisais sur le en direction de , ayant ma femme pour passagère, j'ai remarqué ce qui suit : -----

Avant le village de , j'ai remarqué que le ciel devenait par intermittence de couleur bleu pâle et ce pendant quelques secondes. j'ai trouvé celà d'autant plus bizarre c'est qu'il faisait nuit. -----  
 Ma femme et moi avons vu cette sphère de couleur rouge-orange qui était immobile au-dessus du village ; de notre position on l'a voyait au dessus de cette commune mais je pense qu'elle était plus éloignée, elle était grosse comme la lune. Elle se maintenait très basse à hauteur des sapins. Je n'ai pas constaté d'halo autour de cet engin. Au début de cette vision nous avons crû que c'était la lune, mais par son aspect , sa couleur et son altitude j'ai déterminé que çà ne pouvait pas être celà, ma pensée a été confirmée bien après le village car on a plus rien vu. -----

Contrairement à la déclaration de ma femme, après l'agglomération on voyait toujours ce phénomène à la même place et très bas et c'est après le bois que nous avons traversé que nous avons plus rien vu. -----

S.I. : Nous n'avons perçu aucun bruit provenant de cette sphère. -----

S.I. : Il me semble pas que ce jour là il y avait du vent. -----

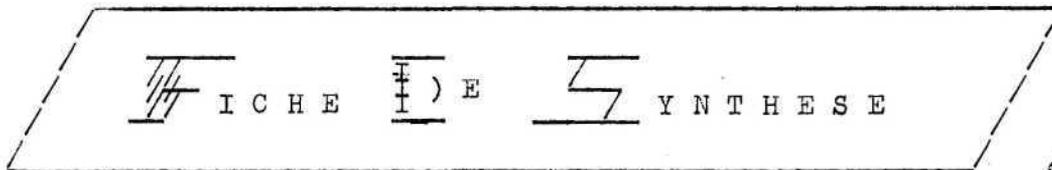
S.I. : Ma femme et moi n'avons jamais lu de livre traitant sur ces phénomènes . D'ailleurs, personnellement j'étais sceptique sur ce genre d'apparition, mais maintenant je dois avouer que je serais tenté d'y croire. -----

Je ne peux apporter aucune autre précision, car j'étais plutôt occupé à conduire. -----

Le 1er Décembre 1980 à 19 heures 30'  
 Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

La Personne entendue

L'Enquêteur



I / OBSERVATIONS FAITES PAR LES EPOUX D' , L

a) Date, heure et lieu exacte de la constatation des faits :

- Le 11 Novembre 1980 à 18 heures 40' depuis la fenêtre de leur habitation sise au Sud de l'agglomération de

b) Nature, forme et caractéristiques de l'objet aperçu :

- Corps de l'engin paraissant blanc ou argenté suivi d'une gerbe de luminosité en arc derrière l'ogive, composée des différentes couleurs suivantes : Vert prédominant, rouge, bleu et orange - Luminosité s'estompant au fur et à mesure de l'évolution - Dimensions réelle du phénomène 200 mètres (Corps + Luminosité), l'ogive représentant le 1/6 de la longueur totale.

c) Conditions d'évolution de l'O.V.N.I. :

- Avancait horizontalement à une vitesse évaluée à 300 km/h ou plus - Altitude 80 mètres environ - Direction en longeant le Val de la rivière entre les communes et (Voir plan générale des lieux et Planche Photographique, Pièce n° 2 et 3) - Aucun bruit perçu provenant du phénomène.

d) Conditions d'observation :

- Nuit - Sans pluie ni orage - Aucun renseignement sur une éventuelle couverture de nuages.

II / OBSERVATIONS FAITES PAR Mme JI , C

a) Date, heure et lieu exacte de la constatation des faits :

- Le 11 Novembre 1980 vers 19 heures 30', passagère du véhicule conduit par son mari - Sur le sortie de la localité de en direction de

b) Nature, forme et caractéristique des Phénomènes aperçus :

- Dans un premier temps, apparition d'une lueur intense de couleur bleu-clair éclairant le ciel par intermittence ne semblant pas provenir d'un point déterminé (Observation une dizaine de secondes) puis constatation visuelle d'une sphère rouge-orange immobile se maintenant au-dessus du village de à hauteur des sapins - Sphère non lumineuse plutôt terne - Diamètre non évalué mais très large - Disparition du phénomène après le village.

c) Condition d'évolution de l'O.V.N.I. :

- Sans objet .

d) Conditions d'observation :

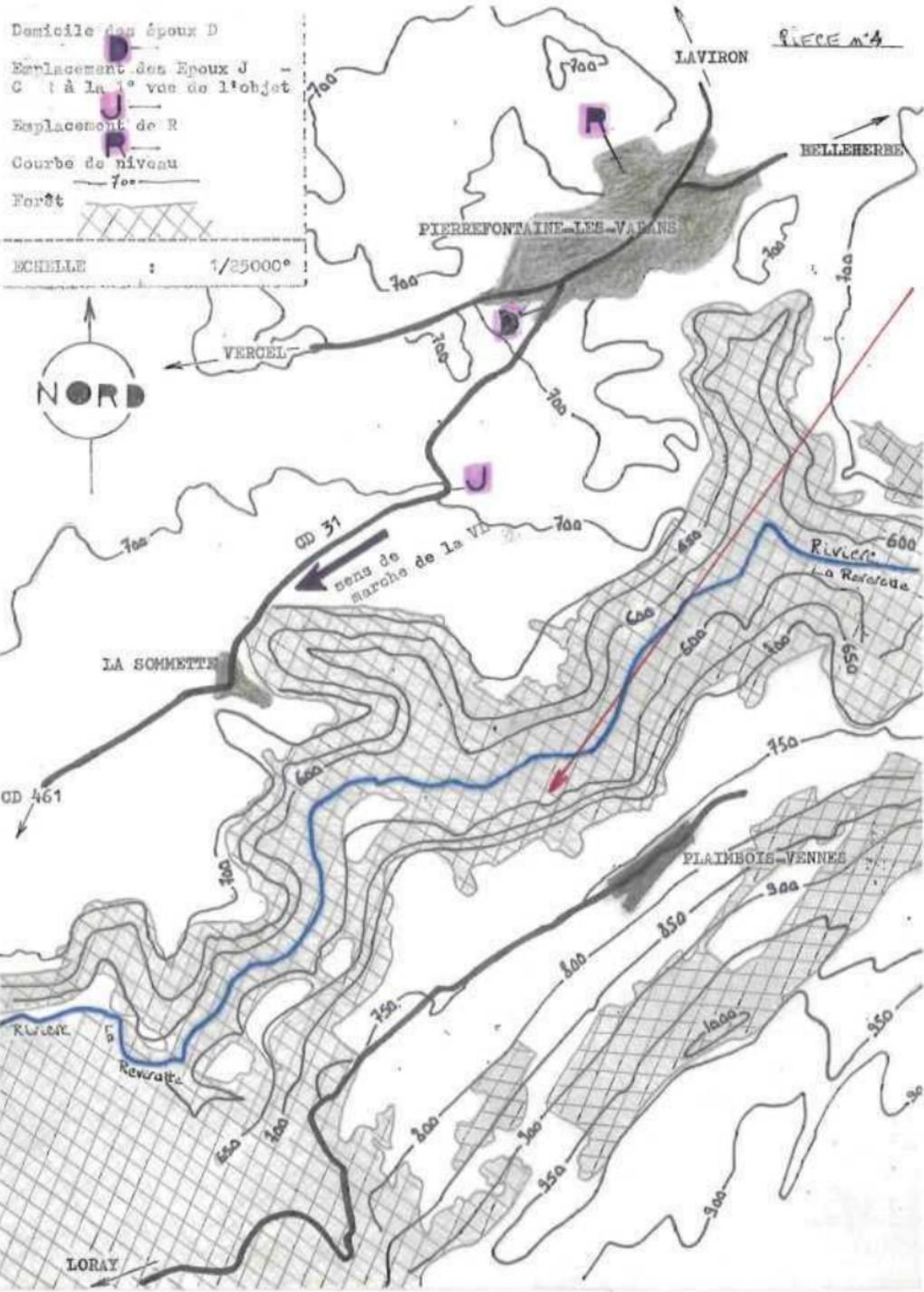


- Domicile des Epoux D
- Emplacement des Epoux J
- C à la 1<sup>o</sup> vue de l'objet
- Emplacement de R
- Courbe de niveau 700
- Forêt

ECHELLE : 1/25000<sup>e</sup>



PIECE n°4



-----  
P.V. n° 586 du 12 Novembre 1980  
-----

ooOoo - OBJET VOLANT NON IDENTIFIE - ooOoo

\$\$\$ P L A N C H E P H O T O G R A P H I Q U E \$\$\$



( CLICHES n° 1-2-3 )

- Vue du paysage où s'est manifesté l'O.V.N.I. - Photographies prises de l'endroit où se trouvait les époux D
- Le tracé rouge indique le passage de l'O.V.N.I. , vu par Mr. D , L :
- Le village encerclé de noir



( CLICHE n° 4 )

- Chemin départemental 31 reliant les communes de [ ] à [ ]
- La croix noire indique la position de l'O.V.N.I. vu par les époux J



( CLICHE n° 5 )

- Photographie prise en fin de courbe
- La croix noire indique la position de l'O.V.N.I.

01 N° GEPAN Doc (I8)

80306598

06 Jour (A2)

44

02 N° Département (A2)

07 Mois (A2)

44

03 Nom de la Brigade (A20)

\_\_\_\_\_s

08 Année (A2)

81

04 Nombre témoins (≤ 9) (I2)

04

09 Nombre d'informations supplémentaires (≤ 10) (I2)

1

05 Noms témoins (A20)

N° 1 P1 L \_\_\_\_\_

N° 2 H M -L \_\_\_\_\_

N° 3 J e \_\_\_\_\_

N° 4 J -G \_\_\_\_\_

N° 5 \_\_\_\_\_

N° 6 \_\_\_\_\_

N° 7 \_\_\_\_\_

N° 8 \_\_\_\_\_

N° 9 \_\_\_\_\_

N° question	clef (A2)	information (A20)
10	dg	PLAN, photos, site
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		



Phase n° \_\_\_\_\_ du témoin n° 01

01 Heure (A6) 18h40

02 Terme (A15) MASSE

03 Forme (A15) OGIVE

04 Couleur (A15) BLANC ARGENTE

05 Taille (A15) 2,00m L'ANSEMBLE

06 Trajectoire (A15) HORIZONTALE

07 Cap (A15) \_\_\_\_\_

08 Vitesse (A15) 300km/h ou PLUS

09 Bruit (A15) AUCUN

10 Décor (A15) ~~\_\_\_\_\_~~

11 Phénomène/décor (A15) ~~\_\_\_\_\_~~

12 Direction de l'obs. (A15) ~~\_\_\_\_\_~~

13 Nébulosité (A15) ~~\_\_\_\_\_~~

14 Distance (A15) \_\_\_\_\_

15 Nombre d'informations supplémentaires (≤ 15) (I2) \_\_\_\_\_

N° question	clef A2	information (A15)
16	<u>AL</u>	<u>80m ev</u>
17	<u>PE</u>	<u>H. GERBE, ETINCELLE</u>
18	<u>EP</u>	<u>SI, ESTOMPE, PROGR</u>
19	<u>FP</u>	<u>TOUT DISPARAIT</u>
20	____	_____
21	____	_____
22	____	_____
23	____	_____
24	____	_____
25	____	_____
26	____	_____
27	____	_____
28	____	_____
29	____	_____
30	____	_____



Phase n° \_\_\_\_\_ du témoin n° 02

01 Heure (A6) 18h 40

02 Terme (A15) Lueur

03 Forme (A15) NP

04 Couleur (A15) Verte

05 Taille (A15)

06 Trajectoire (A15)

07 Cap (A15)

08 Vitesse (A15) TRES GRANDE

09 Bruit (A15)

10 Décor (A15)

11 Phénomène/décor (A15)

12 Direction de l'obs. (A15) \_\_\_\_\_

13 Nébulosité (A15)

14 Distance (A15) \_\_\_\_\_

15 Nombre d'informations supplémentaires ( $\leq 15$ ) (I2)   

N° question	clef A2	information (A15)
16	<u>AL</u>	<u>TRES basse</u>
17	<u>AN</u>	<u>D.V.L.B.N.</u>
18	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
26	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
27	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
29	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Phase n° \_\_\_\_\_ du témoin n° 03

01 Heure (A6) 19h30

02 Terme (A15) \_\_\_\_\_

03 Forme (A15) SPHERE

04 Couleur (A15) ROUGE ORANGE

05 Taille (A15) TRES LARGE

06 Trajectoire (A15) IMMOBILE

07 Cap (A15) \_\_\_\_\_

08 Vitesse (A15) ✓

09 Bruit (A15) ✓

10 Décor (A15) SUR SAPHIRS

11 Phénomène/décor (A15) CICP

12 Direction de l'obs. (A15) \_\_\_\_\_

13 Nébulosité (A15) NP

14 Distance (A15) \_\_\_\_\_

15 Nombre d'informations supplémentaires ( $\leq 15$ ) (I2)   

N° question	clef A2	information (A15)
16	<u>DO</u>	<u>LUEUR VIVRE, BLEU</u>
17	<u>AN</u>	<u>AVION, HELICO</u>
18	<u>EP</u>	<u>TOUT DISPARAIT</u>
19	<u>DE</u>	<u>OU / UN PEU TERNE</u>
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		

Nom Témoin :

\_\_\_\_\_

08 Durée (A20)

\_\_\_\_\_

01 Profession (A20)

MENUSISIER

09 Nombre phases d'observation (I2)

\_\_\_\_\_

02 Age (A2)

03 Sexe (A1)

10 Nombre d'informations supplémentaires ( $\leq 10$ ) (I2)

\_\_\_\_\_

04 Parentés /9(A2, 1X)/

01 02 03 04

05 Recouvrement total /9(A2, 1X)/

03

06 Recouvrement partiel /9(A2, 1X)/

01 02

07 Lieu d'observation (A20)

\_\_\_\_\_

N° question	clef A2	information (A15)
11	ed	VQUANT DOITURE
12	ee	SCRIPTIO CONVERTI
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		

Phase n°  du témoin n°

01 Heure (A6)

02 Terme (A15)

03 Forme (A15)

04 Couleur (A15)

05 Taille (A15)

06 Trajectoire (A15)

07 Cap (A15)

08 Vitesse (A15)

09 Bruit (A15)

10 Décor (A15)

11 Phénomène/décor (A15)

12 Direction de l'obs. (A15)

13 Nébulosité (A15)

14 Distance (A15)

15 Nombre d'informations supplémentaires (≤ 15) (I2)

N° question	clef A2	information (A15)
16	DO	éret, eclaire
17	AL	FR, es, bas / SAPI NS
18	AN	LUNE
19	EP	PLUS, RIEN, VU
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		